

Les 15 et 23 juin, de nombreuses communes de Cerdagne ont été victimes de terribles orages ayant entraîné des dégâts considérables.

Je m'étais immédiatement rapproché de Monsieur le Préfet afin qu'il puisse engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le 26 septembre 2017, les Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'action et des comptes publics ont signé un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes de Bolquère, La Cabanasse, Caudies de Conflent, Egat, Estavar, Eyne, La Lllagonne, Font Romeu, Saint Pierre dels Forçats, Saillagouse, Targasonne, Valcebollère, Angoustrine, Dorres.

Cet arrêté a été publié au Journal Officiel du 27 octobre 2017